

**Sujet :** Enquête publique - Projet Grima

**De :** Elodie <boyer.elodie@orange.fr>

**Date :** 03/02/2021 à 07:11

**Pour :** dp.grima@villedebeausoleil.fr

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je vous fais part de mon opposition au déclassement de la zone naturelle de Grima inconstructible aux fins de rendre le secteur urbanisable.

Je suis contre l'implantation de cet ensemble immobilier au cœur de la forêt de Grima sur l'ancienne carrière « Laurens ».

Celle-ci est en inactivité depuis plus de 70 ans et non pas 20 ans comme le prétend la SAS Nexity. Cette ancienne carrière s'est revégétalisée au fil du temps et abrite dorénavant une riche biodiversité (végétaux, arbres, plantes, oiseaux, chauve-souris, écureuils, chouettes, etc, ...).

Dans l'éventualité où ce projet immobilier verrait le jour, le chantier durerait plusieurs années, ce qui aura un impact dramatique et irréversible sur l'environnement.

Effectivement, on ne peut que constater les effets néfastes de la bétonnisation qui accélère le dérèglement climatique : pour triste exemple les récentes et fortes intempéries qui ont lourdement touché l'arrière pays.

La construction d'environ 145 logements d'intérêt collectif et d'environ 125 logements au titre du projet privé aura notamment pour conséquence une augmentation de la population du quartier ainsi que sa fréquentation. Cette augmentation peut être estimée à environ 800 personnes (résidents, visiteurs, livreurs, salariés travaillant sur site, etc, ...).

Aussi, plusieurs centaines de véhicules par jour seront amenés à emprunter le chemin de La Turbie dit route de Grima, impasse sinueuse à forte déclivité. D'autant plus, qu'aucun transport en commun n'est prévu à part une navette électrique à destination de la résidence senior.

Une forte pollution sera générée par la circulation d'un très grand nombre de véhicules individuels pour tous les déplacements de la vie courante. En effet, du fait de l'éloignement du complexe immobilier, les futurs occupants seront dans l'obligation de posséder des véhicules afin d'avoir la possibilité d'accéder à tous les besoins du quotidien, comme les courses alimentaires, les médecins, les soins, les services publics, la scolarité, etc, ...

Cette route, qui se termine en impasse et qui deviendra très fréquentée, soulève de grandes inquiétudes en matière de sécurité. En cas d'incendie se pose la question de l'évacuation des résidents et, plus particulièrement, des seniors.

Malgré l'élargissement par endroits de l'impasse, elle n'en restera pas moins tortueuse, à forte déclivité, étroite.

Par ailleurs, le nombre de places de parking envisagé pour le complexe et le Parc de Grima est insuffisant. Par conséquent, le stationnement sauvage déjà existant en sera augmenté ce qui engendrera des difficultés de croisement.

Les entrées et sorties de la route de Grima se faisant sur la Moyenne Corniche, à forte circulation et très accidentogène, cela représente un réel danger.

Le carrefour prévu n'est pas adapté au flot de véhicules circulant sur la Moyenne Corniche ce qui créera inévitablement des ralentissements voire des bouchons sur cet axe.

Le passage piétons sur la Moyenne Corniche est fortement dangereux surtout pour les enfants devant se rendre au collège Bellevue ou à l'école Paul Doumer. À savoir que l'école Paul Doumer se situe à 800 m et non pas à 300 mètres du complexe immobilier comme prétendu dans le dossier de Nexity.

C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose à ce projet immobilier, excentré et inadapté, portant atteinte à l'environnement, la biodiversité, la faune, la flore en raison des défrichements, des travaux d'élargissement de l'impasse, de la création d'une route, des terrassements projetés pour les besoins de l'implantation des constructions.

En espérant la prise en compte de mes remarques, je vous remercie pour vos diligences.

Sincères salutations,

Elodie BOYER

**Sujet :** enquête publique projet 2 GRIMA  
**De :** Bernard CAILLET <bj.caillet@orange.fr>  
**Date :** 03/02/2021 à 19:16  
**Pour :** dp.grima@villedebeausoleil.fr

A l'attention de Madame Alice KUHNE-BARBIER Commissaire Enquêteur ,

Madame,

J'ai une remarque concernant le débouché de la route de Grima sur le boulevard Prince Rainier III ( M6007 ) .

Ce débouché est positionné dans un virage au champ de vue limité et ne semble pas respecter la norme d'au moins 50m de part et d'autre.

L'élargissement de la route de Grima va entraîner de nouvelles constructions et donc accroître le trafic.

Les véhicules descendant n'ont pas de visibilité.

Un nouveau profil de ce débouché et peut-être un giratoire seraient les bienvenus.

Merci pour votre attention

Bernard Caillet

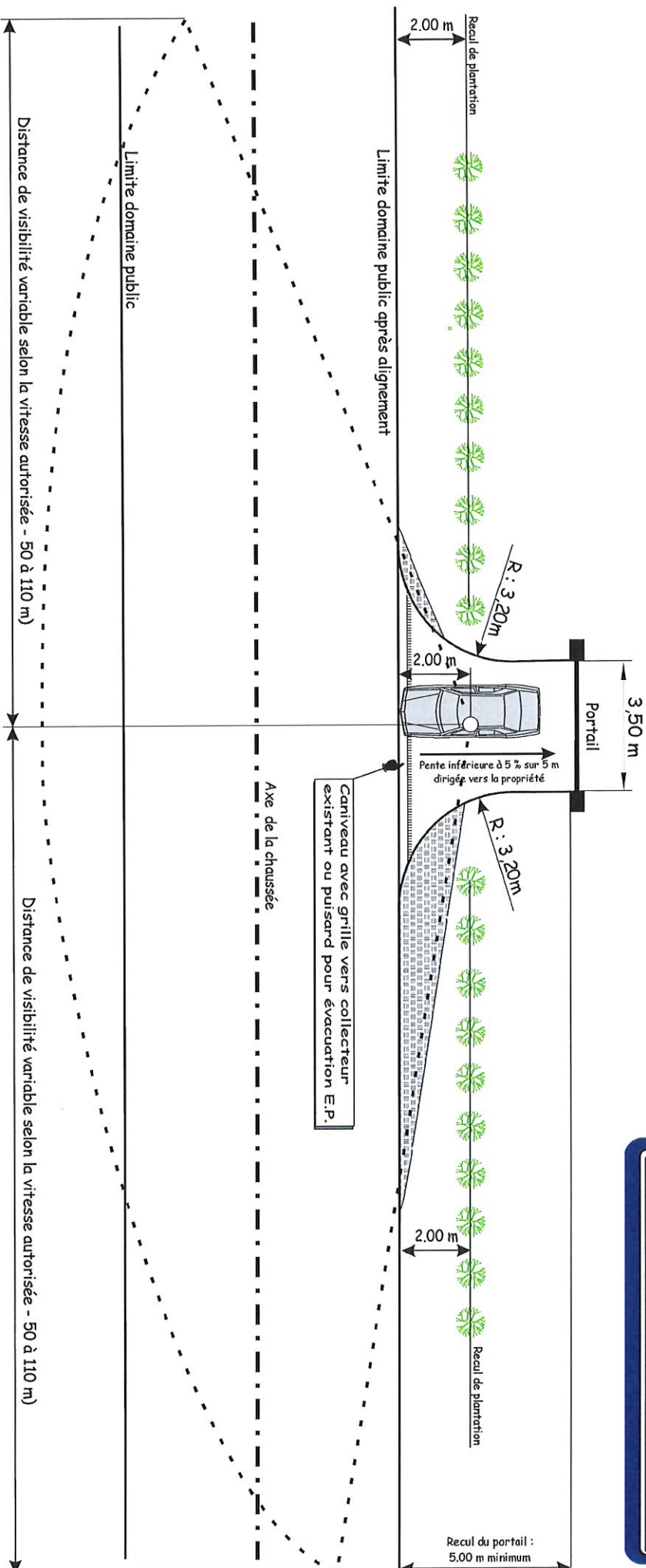
— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

ACCES\_ROUTE.pdf

443 Ko



# ACCÈS TYPE : CAS GENERAL



Distances de visibilité

Vitesse autorisée	Accès Isolé	Zone Urbanisée à Faible Accidentologie
50	80 m	50 m
70	100 m	70 m
90	150 m	100 m



Champs de vue à maintenir libres de tout obstacle à la visibilité



**Sujet :** enquête publique relative à la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU

**De :** tallarida françois <cescotalla@yahoo.fr>

**Date :** 03/02/2021 à 19:30

**Pour :** "dp.grima@villedebeausoleil.fr" <dp.grima@villedebeausoleil.fr>

Bonjour Madame la Commissaire enquêtrice,

je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce-jointe, ma participation à l'enquête publique citée en objet.

Bien cordialement.

François TALLARIDA

— Pièces jointes : —

---

Scan participation enquête publique page 1.pdf	470 Ko
Scan participation enquête publique page 2.pdf	502 Ko





A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice

Participation à l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Au moment où les citoyens du monde prennent de plus en plus conscience de **l'extrême fragilité de notre planète ;**

au moment où l'importante crise sanitaire de dimension mondiale nous questionne, entre autres, sur **l'urgente nécessité de changer nos modes de vies ;**

au moment où le Gouvernement Français, sous l'impulsion de la Convention Citoyenne, souhaite ardemment instaurer « **Zéro Artificialisation Nette** » comme **axe majeur de la loi sur la biodiversité ;**

au moment où les Autorités Françaises et internationales s'accordent unanimement à prendre des mesures législatives fortes pour **préserver tous les écosystèmes qui régissent la vie sur terre et font de l'année 2021, l'année de la biodiversité ;**

au moment où la loi ELAN encourage vivement les Collectivités Territoriales à développer les projets locaux d'intensification urbaine et ce pour **faire diminuer drastiquement l'étalement urbain ;**

au moment où, **sous l'impulsion de l'Etat**, de nombreux Préfets incitent et sans attendre à la « **sobriété foncière** » pour viser le « **Zéro Artificialisation Nette** » en adaptant les documents d'urbanisme avec l'aide de l'A.N.C.T. (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) qui est un acteur central en l'espèce ;

au moment où **l'artificialisation des sols augmente quatre fois plus vite que la population** avec des conséquences néfastes sur la vie des citoyens et l'environnement ;

Attendu que **le sol est un patrimoine naturel fragile** qui met un temps considérable à se constituer et **qui participe activement et de manière fondamentale à la régulation du cycle de l'eau, du carbone, de l'azote, de l'oxygène et du climat ;**

Alors que l'on constate que **la population de Beausoleil est relativement stable depuis des années ;**

**Est-il concevable** de lancer un projet de grande envergure dans ce site boisé exceptionnel au sein duquel s'est constitué, au fil du temps, un large spectre de biodiversité et qui aurait pour conséquence **une destruction massive et irréversible des habitats naturels ;**



Est-il possible de faire fi des lourds impacts non exhaustifs tels que :

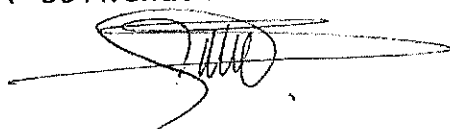
- L'accélération de la **perte de la biodiversité** (microfaunes, bactéries, végétaux, faune, etc...);
- La participation au **réchauffement climatique car un sol artificialisé n'absorbe plus de CO<sup>2</sup>** (pour précision : 1 500 à 2 400 milliards de tonnes de carbone sont stockés dans la matière organique des sols soit 2 à 3 fois plus que l'atmosphère) ;
- **l'amplification des risques d'inondation** par un phénomène de ruissellement car un sol imperméabilisé n'absorbe plus l'eau de pluie ;
- **l'amplification de la facture territoriale** car l'étalement urbain et la concentration en périphérie des villes participent à la fracture sociale ;
- **l'amplification de la population scolaire** qui viendrait invariablement s'ajouter dans les établissements scolaires actuels dont le dimensionnement des structures pourrait ne pas absorber les nouvelles inscriptions qui s'en suivraient ;
- **l'amplification de la pollution en tous genres** et particulièrement celle engendrée par les déplacements en voiture d'autant que rien n'est prévu en matière de réseau de transport en commun dans cette zone ;
- **l'amplification de la circulation avec une saturation exponentielle à prévoir, aux heures de pointe, de la moyenne corniche** qui est un axe hyper fréquenté et dont l'insécurité s'en trouvera augmentée considérablement ;

Ce projet contrevient à une légitime volonté de **préserver cette « zone naturelle »** et à l'ouverture d'**un nouveau paradigme écologique au grand sens du terme** ainsi qu'à la **défense de notre « patrimoine naturel commun exceptionnel »**. En la matière, nous devons prendre conscience, plus que jamais, que les forêts sont essentielles à la survie de chaque être vivant sur Terre. **Il est essentiel de rappeler** que les forêts nettoient l'air, absorbent les émissions de gaz à effet de serre et stabilisent le climat, à l'échelle mondiale et locale. **Les forêts fournissent également un habitat à 80% de la biodiversité mondiale.**

**En tenant compte de toutes les considérations non exhaustives, ci-avant évoquées, je ne peux que me positionner contre ce projet et de fait contre la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique.**

Beausoleil le 3 février 2021

François TALLARIDA - 30 Avenue Paul Doumer - 06240 Beausoleil





STOP!!

**Sujet :** STOP!!

**De :** Camille Thomas <camillet21@gmail.com>

**Date :** 03/02/2021 à 20:55

**Pour :** dp.grima@villedebeausoleil.fr

Non à ce projet de construction pour protéger l'environnement et préserver la nature !!



**Sujet :** Non au projet

**De :** Laure Bottaro <vallilaure@gmail.com>

**Date :** 03/02/2021 à 21:35

**Pour :** "dp.grima@villedebeausoleil.fr" <dp.grima@villedebeausoleil.fr>

A l'heure où il est important de préserver la nature, je dis naturellement non à ce projet.





**Sujet :** Catherine CASAUCAU

**De :** Le Relais Des Templiers <lerelaisdestempliers@gmail.com>

**Date :** 03/02/2021 à 23:10

**Pour :** dp.grima@villedebeausoleil.fr

Bonjour,

J'ai pris connaissance du projet de construction d'un nouveau quartier résidentiel dans la forêt de Grima.

Je tiens à vous dire que la protection de notre environnement est devenue une priorité absolue.

Je désire donc vous faire savoir mon profond désarroi quant à ce projet qui empiète totalement sur un espace naturel, espace naturel qui est utile, vitale, pour nous les humains, et qui est indispensable à toutes sortes d'animaux.

La qualité de notre environnement fait désormais partie de notre patrimoine.

Elle nous permet de rester en vie.

Les générations futures, dont nos enfants, en seront les héritiers.

C'est notre devoir de les protéger !

Merci de ne pas les décevoir.

Bien cordialement,

Catherine CASAUCAU

144 quartier Saint Bernard

06670 Levens

